PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

GUIDE DU LOGEMENT

Agents de l'Etat, vous souhaitez LOUER un logement ?

Logement temporaire

Pour diverses raisons personnelles ou professionnelles, un hébergement ponctuel peut devenir nécessaire. Pour ce faire, la préfecture de région, avec l'appui de la Section Régionale d'Action Sociale (SRIAS), a conventionné avec Mieux Loger Vos Agents (MLVA) et Immo-fonctionnaire pour faciliter votre recherche :

MLVA

Plateforme d'accompagnement pour la recherche d'un logement temporaire : lien de la plateforme

Sous conditions, votre service social peut vous assister dans le cas d'un hébergement d'urgence. Il peut également demander une visite à distance au prestataire MLVA.

VALMI

Accompagnement pour la recherche d'un logement temporaire avec une aide à la constitution de votre dossier, des propositions de biens et une chasse immobilière «clé en main». : formulaire de contact

Pour les - 30 ans

En Loire-Atlantique, pour les jeunes de 16 à 30 ans, **ADELIS** propose :

- Une solution d'hébergement temporaire (de 1 à 24 mois) destinés aux fonctionnaires, stagiaires et apprentis de la fonction publique.
- 1000 logements de 18 à 35m², équipés de kitchenettes et sanitaires.
- Des loyers de 450 € à 650 € tout compris (internet, électricité, eau, chauffage), pour une personne seule ou en couple.
- Des droits APL sont plus avantageux et sans frais de dossier.
- Un accompagnement avec un référent professionnel dans votre installation pérenne avec des conseils sur les quartiers par exemple.

Plus d'infos sur le site d'ADELIS

Pour les +30 ans, consulter le site d'Adoma

Logement social

Les bailleurs sociaux ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion des demandes :

Loire-Atlantique : www.demandelogement44.fr
Il faut s'inscrire sur la plateforme puis compléter le questionnaire pour être identifié au titre du contingent préfectoral

Maine-et-Loire : www.demandelogement49.fr
*Il faut s'inscrire sur la plateforme puis compléter le **questionnaire** pour être identifié au titre du contingent préfectoral*

Mayenne : www.demandelogement53.fr
Il faut s'inscrire sur la plateforme puis informer le service Hébergement et Accès au logement de la DDETSPP à cette adresse : contingent-prefectoral@mayenne.gouv.fr

Sarthe : www.demandelogement72.fr
Il faut s'inscrire sur la plateforme et indiquer que vous êtes agent public de l'Etat

Vendée : www.demandelogement85.fr
Il faut s'inscrire sur la plateforme puis informer le SGCD via à cette adresse : sgc-action-sociale@vendee.gouv.fr en précisant : le type de logement, le secteur recherché, et le numéro unique départemental.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

- Etre de nationalité française ou être admis à séjourner régulièrement en France, c'est-à-dire être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité
- Louer le logement en tant que résidence principale
- Ne pas dépasser un niveau de ressources défini en fonction de la composition familiale (tableau des ressources).

Si le plafond est dépassé, la demande peut être traitée pour un logement à loyer intermédiaire.

A savoir : il existe une part réservataire allant jusqu'à 5% du parc immobilier des bailleurs sociaux du département pour le logement des personnels de la fonction publique d'État.

Logement à loyer intermédiaire (LLI)

Le LLI est une solution entre le logement social et le marché privé. Ce dispositif est à destination des ménages qui n'ont pas accès au logement social. Les loyers et les ressources sont plafonnés. Les conditions d'accès sont assouplies par rapport au logement social.

Voici une liste non exhaustive de bailleurs :

- Groupe CIF : www.groupecif.com
- Nantes Metropole Habitat : nmh.fr
- CDC HABITAT : www.cdc-habitat.fr/fonctionpublique
- Procivis : procivis.fr

Marché privé

Astuces

Quelques informations et outils pour votre recherche sur le site du logement pour la fonction publique : rubrique «Louez dans le parc privé»

- Des annonces dédiées aux agents publics sur locagent.fr
- Votre conjoint travaille dans le privé : sollicitez le dispositif www.actionlogement.fr
- Démarquez-vous avec un dossier locataire fiable grâce à dossierfacile

DISPOSITIFS NATIONAUX

Retrouvez toutes les informations sur le **portail logement des agents de la fonction publique** :

- **L'aide à l'installation des personnels (AIP)**
- Les différents **dispositifs ministériels**
- Le **simulateur d'éligibilité** aux différents types d'accession...

Les aides au déménagement :

- La **prise en charge des frais de changement de résidence**, sous certaines conditions
- Une **prime de déménagement** pour les familles avec au moins trois enfants à charge

Aides et services utiles

CONSEIL JURIDIQUE, FINANCIER ET FISCAL

L'Agence Départementale d'information sur le logement (ADIL) a pour vocation d'apporter au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat.

Plus d'informations : lannuaire.service-public.fr/navigation/adil

L'ASSURANCE

La Garantie Mutuelle du fonctionnaire (GMF) propose des contrats d'assurance avec des garanties spécifiques liées aux métiers de la fonction publique (police, télétravail, etc) et un avantage tarifaire.

Contact : ketty.moliere@gmf.fr – 06 31 41 81 51

Dépôt de garantie/garant

DÉPÔT DE GARANTIE

Somme versée par le locataire au bailleur pour garantir le paiement des loyers, des charges et des réparations locataire.

- L'avance Loca-pass pour les agents contractuels de moins de 30 ans : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18490
- le Fonds de Solidarité Logement : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1334

GARANT OU CAUTION

Personne physique ou morale qui accepte d'assurer à la place du locataire la charge du loyer ou des réparations

- CAUTIONEO : https://webapp.cautioneo.com/
- La garantie VISALE : https://www.visale.fr/

La dernière version du guide est disponible sur le site de la SRIAS : https://srias-paysdelaloire.fr/dispositifs/logement/



SRIAS/PFRH PDL - juillet 2026